

Rapport d'activités 2022



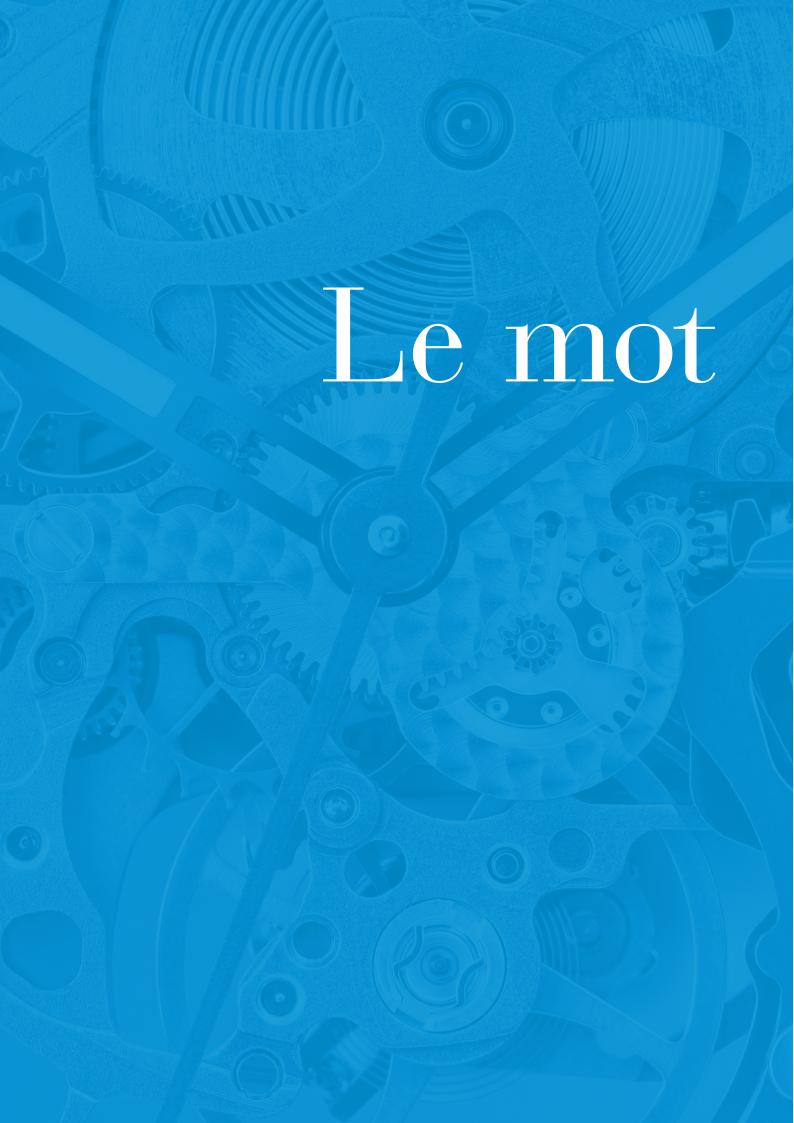
Rapport d'activités 2022





Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Lutte contre les contrefaçons en ligne – Les portemonnaies des vendeurs saisis par la FH	8
Promotion des montres suisses – watch.swiss à la conquête de l'Espagne et du Maroc	9
Amélioration des conditions cadre – Avancées significatives au Royaume-Uni et en Turquie	12
Poinçon officiel suisse – Abaissement de la grandeur minimale à 0,5 mm	14
Associations horlogères – La FH gère dorénavant le secrétariat de l'AMS	15
Panorama de l'activité 2022	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	25
Normalisation	30
Prestations juridiques et économiques	31
Relations avec les autorités et les milieux économiques	32
Les centres FH à l'étranger	34
L'horlogerie suisse en 2022	38
Statistiques horlogères	40
Structure de la FH en 2022	44
La FH en 2022	46
L'Assemblée générale	47
Le Conseil	48
Le Bureau et les Commissions	49
Les Divisions et les Services	50
Le réseau des partenaires	51



du Président



C'est avec l'espoir légitime d'un retour à la normalité, au vu des effets de la pandémie allant faiblissant, que la FH a débuté l'exercice 2022. Des perspectives favorables s'offraient à l'ensemble de l'économie suisse, voire mondiale, qui reprenait des couleurs. Malheureusement, ces attentes furent amoindries par le bruit des chars et des canons, un 24 février 2022. Qui aurait pu croire à une

nouvelle guerre conventionnelle à quelques heures d'avion de chez nous, avec son lot de larmes, de destructions et de réfugiés?

Au-delà des drames humains, il est vite apparu que notre industrie allait également être touchée par les conséquences de ce conflit et des tensions géopolitiques en découlant: risques de pénurie énergétique, hausse des coûts, perturbations dans les chaînes d'approvisionnements, et manque de matières premières. Dans ce cadre particulier, la FH s'est engagée activement pour défendre les intérêts de ses membres.

La situation en Russie aura finalement eu un impact limité sur nos exportations, de l'ordre de 1% sur le résultat annuel. Dans l'ensemble, l'horlogerie suisse a connu une excellente année 2022, pour le haut de gamme comme pour l'entrée de gamme, qui a bouclé sur un résultat positif. Après le retour aux niveaux d'avant-crise observé en 2021, la branche a vu s'installer une solide croissance lui permettant d'atteindre un niveau record. Les exportations horlogères suisses se sont élevées à 24,8 milliards de francs en 2022, une croissance de 11,4% par rapport à 2021. Le contexte économique défavorable n'a que peu influencé la marche des affaires, alors que les conditions sanitaires ont eu des conséquences plus directes, en particulier en Chine.

C'est dans ce contexte que la FH a mené ses activités au profit de la branche. Elle est restée très attentive aux conditions post Brexit avec le Royaume-Uni, premier marché européen pour l'horlogerie suisse, avec pour objectif d'éviter de nouvelles contraintes immédiates dans le cadre du retour en souveraineté britannique. En Turquie, la FH salue la possibilité de dédouaner à nouveau les montres Swiss made à l'aéroport d'Istanbul, ce qui simplifie la vie des entreprises. Sur le front de la contrefaçon, la FH a pu saisir avec succès des centaines de noms de domaines aux Etats-Unis, tous dédiés à la vente de copies de montres helvétiques. La levée des contraintes sanitaires a permis à l'exposition watch.swiss de voyager à nouveau physiquement. En outre, la FH a repris le secrétariat de l'AMS (Association marché suisse), propriétaire de la Watch Sales Academy, qui dispense la formation menant au brevet fédéral de conseiller-ère de vente en horlogerie.

Au terme de cet exercice, c'est avec gratitude que je salue l'engagement permanent des organes statutaires, le soutien indéfectible de nos membres ainsi que l'enthousiasme affiché par les collaboratrices et les collaborateurs de la FH pour défendre les intérêts de la branche.

Jean-Daniel Pasche





marquants

La FH a activement combattu la contrefaçon et promu les montres suisses authentiques en 2022. Elle a notamment mis des bâtons dans les roues des contrefacteurs en ligne en saisissant leurs avoirs Paypal. Parallèlement, elle présentait son exposition *watch.swiss* en Espagne et, pour la première fois, en Afrique. L'amélioration des conditions cadre a également occupé la FH, en particulier au Royaume-Uni et en Turquie, où plusieurs dossiers ont abouti à satisfaction. Sur le plan juridique, elle a proposé - et obtenu - la réduction de la taille minimale du poinçon officiel suisse, afin de mieux répondre aux besoin de ses membres. Dans un tout autre registre, la FH a étoffé ses activités en reprenant la gestion du secrétariat de l'Association des fabricants et détaillants en horlogerie, marché suisse.



8

Lutte contre les contrefaçons en ligne

Les portemonnaies des vendeurs saisis par la FH

Depuis de nombreuses années, les marques de montres suisses sont la cible des contrefacteurs qui produisent et vendent des imitations des modèles à succès. La démocratisation du e-commerce et la récente accélération des achats en ligne due aux confinements sanitaires ont engendré une situation critique, à savoir une forte demande de produits contrefaits, majoritairement vendus en ligne.

Les vendeurs l'ont bien compris et utilisent tous les canaux digitaux disponibles afin de promouvoir leurs articles. Cela englobe les réseaux sociaux, les plateformes de vente, les publicités ciblées, les applications de messagerie, les services de stockage d'images, mais aussi des moyens plus traditionnels, tels que les newsletters.

Si les opportunités offertes aux vendeurs d'atteindre leur public cible sont aujourd'hui extrêmement nombreuses et variées, une constante demeure néanmoins lors de chaque transaction: le paiement. C'est ainsi que la FH s'intéresse, depuis 2012 déjà, aux comptes Paypal des vendeurs et saisit régulièrement l'argent issu de leurs ventes frauduleuses.

Clôturée en 2022, la dernière action en justice en la matière a établi un nouveau record, se soldant par un montant final récupéré de plus de 821'000 dollars. Cette somme permet de remplir trois objectifs: Combattre les contrefacteurs en ponctionnant leurs recettes, rendre l'argent aux titulaires de marques lésés et réinvestir dans l'amélioration des outils de surveillance de la contrefaçon en ligne.

Promotion des montres suisses

watch.swiss à la conquête de l'Espagne et du Maroc



La carte postale permet de se faire photographier devant de magnifiques paysages et de repartir avec un petit souvenir de la Suisse

L'exposition watch.swiss a été présentée à sept reprises en 2022. La promotion des montres suisses à l'étranger a encore pris de l'ampleur en fin d'année, avec les événements organisés en Espagne et au Maroc, une première en terres africaines.

watch.swiss est une expérience complète. Elle permet d'éduquer, sensibiliser et divertir les consommateurs à travers une présence physique ludique et interactive. Elle répond aux questions de ceux qui désirent parfaire leurs connaissances, avec le site Internet dédié www.watch.swiss. Enfin, elle rayonne virtuellement grâce aux campagnes Facebook et Instagram et au contenu créé par les visiteurs lors des événements.

Voyage immersif dans le monde fascinant de la montre suisse, watch.swiss a été conçu comme un tour d'horizon éclairé et efficace, facilement compréhensible par un large public. Le visiteur se laisse tour à tour émerveiller ou surprendre, il apprend comment des siècles d'histoire ont conféré aux garde-temps helvétiques leur légitimité, ou découvre le génie horloger à travers les montres à complications. Une carte postale géante de la Suisse permet aux visiteurs de se prendre en photo devant le paysage de leur choix. Un étonnant établi interactif propose de se glisser dans la peau d'un horloger. D'où vient la réputation des montres suisses? Que signifie réellement le Swiss made? watch.swiss répond à toutes ces questions et plus encore.

L'Espagne, qui figure parmi les gros marchés européens de la branche, écoulait plus de 500'000 montres suisses par an avant la pandémie, alors que l'année 2022 était marquée par un très fort rebond. En octobre 2022, *watch.swiss* s'est installée dans un des centres commerciaux les plus fréquentés du pays avec plus de 25 millions de visiteurs par an, La Vaguada à Madrid. L'offre commerciale y est riche et diversifiée, tandis que son emplacement, Madrid intra-muros, en fait non seulement un centre d'achats, mais aussi un véritable lieu de vie.

Grâce à une collaboration avec un groupe horloger et sa chaîne de boutiques, une sélection de montres Swiss made est venue enrichir l'expérience.

Puis les regards se sont tournés vers le Maroc. Troisième débouché africain pour les exportations horlogères suisses et premier marché du Maghreb, le pays a enregistré une forte croissance en 2021 et 2022. Par ailleurs, le Morocco Mall étant la première destination shopping et loisirs d'Afrique, il n'en fallait pas davantage pour en faire l'écrin de la première manifestation *watch.swiss* du continent africain. Tout comme La Vaguada, le Morocco Mall abrite de grandes enseignes internationales. Ses quelque 20 millions de visiteurs annuels y trouvent un large éventail de marques allant du milieu au haut de gamme.

Pendant deux semaines, l'exposition itinérante a occupé la place centrale du centre commercial et mis le Maroc à l'heure suisse. Trois détaillants représentant des marques helvétiques y ont présenté leurs produits, permettant ainsi d'élargir l'expérience watch.swiss.

Ces deux actions promotionnelles ont été soutenues par les ambassades de Suisse en Espagne et au Maroc.

Afin d'augmenter leur visibilité, chacun des deux événements a été épaulé par des campagnes Facebook et Instagram, ainsi que par un concours en ligne. A la clé, des prix alléchants à gagner tels qu'une montre ou un séjour à Genève pour deux personnes. L'objectif affiché était d'élargir la communauté watch.swiss et de renforcer les interactions avec les visiteurs, afin de mieux faire passer les messages de l'exposition. Le but est atteint, puisqu'à l'issue de l'opération on a dénombré quelque 1'700 nouveaux abonnés sur Instagram, soit une augmentation de 45% par rapport aux deux mois précédents. Les campagnes espagnoles ont quant à elles touché 243'000 personnes sur 10 jours et les campagnes marocaines 1'450'000 personnes sur 17 jours.



Plusieurs marques horlogères et leurs modèles, ainsi qu'un concours ont complété l'exposition de la FH



Les visiteurs marocains de tous âges se sont montrés très intéressés par watch.swiss





Amélioration des conditions cadre

Avancées significatives au Royaume-Uni et en Turquie

Modernisation de l'accord commercial bilatéral et marquage UKCA

Comme les textes la prévoient, la modernisation de l'accord commercial bilatéral, conclu en 2019 entre la Suisse et le Royaume-Uni, est actuellement à l'ordre du jour. L'objectif de cette modernisation consiste à intégrer notamment des dispositions conformes à l'usage actuel en matière d'échanges de biens et à réduire les obstacles techniques au commerce. La FH soutient ces principes, dès lors que l'élargissement à des thématiques complémentaires telles que la protection des droits de propriété intellectuelle, et plus particulièrement le maintien d'un niveau de protection élevé pour les indications géographiques, revêt un intérêt évident pour l'industrie horlogère.

De son côté, le marquage UKCA (UK Conformity Assessed) atteste la conformité des produits à l'équivalent britannique de la directive européenne RoHS (Restriction of hazardous substances in electrical and electronic equipment). En matière horlogère, et comme le marquage CE, il concerne principalement les montres à quartz et les montres connectées.

Ce marquage britannique est formellement en vigueur depuis le 1er janvier 2021, mais des délais transitoires, plus ou moins longs, ont été définis d'emblée pour les différentes étapes de sa mise en œuvre. Ces mêmes délais ont à nouveau été prolongés durant l'année sous revue, d'abord en juin puis en fin d'année. Concrètement, la reconnaissance du marquage CE pour les biens mis sur le marché de Grande-Bretagne a été prolongée de deux ans, soit jusqu'à fin 2024. Par analogie, la période durant laquelle le marquage UKCA peut être apposé sur un document d'accompagnement ou une étiquette a été prolongée jusqu'à fin 2027. Enfin, la période durant laquelle les fabricants sont autorisés à utiliser les évaluations pour la conformité au marquage CE comme base pour le marquage UKCA a également été prolongée de deux ans, soit jusqu'à fin 2024; cela jusqu'à expiration du certificat de conformité, mais au plus tard jusqu'à fin 2027. Au-delà du 31 décembre 2027, et sauf prolongation supplémentaire des délais ci-dessus, le marquage UKCA devra être apposé sur les produits eux-mêmes. A moins que la législation britannique n'en dispose autrement.

Même si les échéances sont encore éloignées, la FH n'a pas manqué de faire valoir très tôt les intérêts de la branche à propos de ce marquage spécifique, pour deux raisons essentielles au moins. D'une part, l'apposition du marquage UKCA sur les montres elles-mêmes n'est pas envisageable. D'abord parce que la taille des produits ne le permet pas, et ensuite parce qu'il s'agit d'éviter toute altération technique ou esthétique. D'autre



La hauteur minimale du marquage UKCA sur les produits est de 5 mm

part, toute procédure de contrôle ou de test supplémentaire à l'importation sur le territoire britannique serait contraire à l'obiectif de réduction des obstacles techniques au commerce. Au reste, la conclusion d'un accord bilatéral de reconnaissance mutuelle, comme il en existe déjà pour d'autres catégories de produits, est juridiquement peu envisageable, ni même souhaitable. De plus, la Suisse et le Royaume-Uni ont tous deux transposé la directive européenne RoHS (marquage CE) dans leur droit national et partagent donc actuellement une législation identique. Il est également important que les déclarations de conformité restent de la seule responsabilité du fabricant, respectivement de l'exportateur suisse. Enfin, le maintien, au Royaume-Uni et en Suisse, de dispositions identiques à celles de la directive européenne doit permettre d'établir les futures déclarations de conformité selon les mêmes critères que ceux requis pour les déclarations destinées à l'Union européenne.

Dédouanement des montres à l'aéroport d'Istanbul et procédure TAREKS

Depuis le printemps 2020, les marques horlogères suisses se voyaient dans l'impossibilité d'importer et de dédouaner leurs garde-temps à l'aéroport d'Istanbul. Seules les montres bénéficiant d'une origine dans l'Union européenne pouvaient en effet transiter par Istanbul, alors qu'il s'agit de l'aéroport le mieux équipé pour de tels envois en termes de logistique et de sécurité.

Au reste, l'importation de montres suisses via d'autres aéroports, comme Izmir ou Antalya, engendrait des délais de livraison plus longs et des coûts supplémentaires pour les importateurs.

La FH a abordé cette problématique en priorité dans le cadre des dernières missions économiques suisses en Turquie. Lors de la séance de la commission économique mixte bilatérale de fin juin à Ankara, la FH a réitéré ses doléances à l'attention du chef de la délégation turque Hüsnü Dilemre, secrétaire d'Etat adjoint au ministère de l'économie. Ce dernier s'est montré particulièrement réceptif aux arguments de la FH en déclarant que cette restriction pour les horlogers suisses serait levée rapidement. Les autorités turques n'ont pas manqué de joindre le geste à la parole, puisque les importations de montres suisses par l'aéroport d'Istanbul ont à nouveau été permises quelques jours plus tard. Précisons que ce succès a aussi et surtout résulté de l'excellente collaboration avec l'ambassade de Suisse à Ankara ainsi qu'avec les services du Département fédéral des affaires étrangères et du Secrétariat d'état à l'économie.

Des progrès ont également été enregistrés dans le dossier TAREKS, système d'importation inspiré par la version turque de REACH et dont l'application continue de donner du fil à retordre aux horlogers suisses. En effet, les montres doivent être systématiquement accompagnées de rapports de tests, certaines pièces étant par ailleurs soumises à des contrôles physiques par échantillonnage. La FH a appris que seules un peu plus de 2% des montres helvétiques importées faisaient encore objet d'un tel contrôle et que les pièces étaient contestées dans très peu de cas. La FH a aussi pu établir un lien direct avec le département de la sécurité des produits et de l'inspection en charge de la procédure TAREKS, qui s'est montré ouvert à discuter bilatéralement des éventuels problèmes relatifs aux montres suisses. Un cas concret s'est présenté en novembre, que la FH a ainsi pu régler en quelques heures!



14

Poinçon officiel suisse

Abaissement de la grandeur minimale à 0,5 mm

Sur demande d'un de ses membres, et après consolidation de l'opinion au sein de la commission sur la veille législative, la FH s'est adressée, fin 2019, au Bureau central du contrôle des métaux précieux afin de sonder la possibilité d'une miniaturisation du poinçon officiel suisse. Cette flexibilisation s'avère utile pour l'industrie, d'une part pour répondre à de nouvelles constructions mécaniques plus complexes des boîtes de montres et, d'autre part, pour aligner la dimension du poinçon officiel suisse sur celle de son pendant commun de la convention sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux (convention de Vienne). Cette dernière prévoit trois tailles différentes, allant de 0,5 mm à 1,6 mm.

Jusqu'alors, l'ordonnance sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux ne prévoyait qu'une hauteur minimale de 0,8 mm et une largeur de 1 mm pour le petit poinçon.

La FH a donc proposé de réduire la taille minimale à 0,5 mm (hauteur), conformément à celle du poinçon de la convention de Vienne.

Etant donné que les dimensions susmentionnées figurent dans une annexe de l'ordonnance sur le contrôle des métaux précieux, il fallait envisager une révision législative formelle et trouver un projet de révision auquel on pouvait associer cette requête. Par coïncidence, une telle occasion s'est présentée avec la révision de la loi sur le blanchiment d'argent, celle-ci nécessitant également des modifications de la législation en

matière de métaux précieux. Le 19 mars 2021, le Parlement suisse a adopté une modification de cette loi et ouvert la consultation aux cercles intéressés. A cette occasion, la FH, ainsi qu'economiesuisse, se sont encore une fois prononcées en faveur de l'abaissement de la taille minimale du poinçon officiel suisse à 0,5 mm pour garantir plus de flexibilité à l'industrie horlogère.

Lors de sa séance du 31 août 2022, le Conseil fédéral a finalement fixé au 1er janvier 2023 la date d'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent ainsi que les ordonnances d'exécution. Ainsi, la nouvelle dimension de 0,5 mm (hauteur) et de 0,625 mm (largeur) pour le poinçon officiel suisse a formellement été introduite et pourra dorénavant être utilisée par les entreprises horlogères helvétiques. Afin que les détails du poinçon soient suffisamment reconnaissables sur les métaux, ce poinçon devra être apposé par ablation laser uniquement.

Notons encore qu'en raison de retards affectant la livraison des composants pour le parc d'instruments laser auprès des autorités suisses, la mise en oeuvre effective ne pourra cependant avoir lieu qu'à partir du 1er avril 2023. Le Bureau central du contrôle des métaux précieux a par ailleurs informé que la volonté d'apposition de cette nouvelle dimension du poinçon officiel suisse devra explicitement figurer en remarque sur la demande de poinçonnement et, lorsqu'applicable, les plans de marquage fournis en parallèle devront être adaptés en conséquence.



Associations horlogères

La FH gère dorénavant le secrétariat de l'AMS

En 2022, la FH a repris le secrétariat de l'Association des fabricants et détaillants en horlogerie, marché suisse (AMS). Fondée en 1986, cette institution a pour but de promouvoir la formation dans les métiers liés à l'horlogerie et la connaissance approfondie du produit horloger suisse. Elle est issue du groupement des fournisseurs d'horlogerie, marché suisse et compte parmi ses membres plus de trente fabricants et détaillants actifs dans notre pays.

Afin de répondre aux besoins de formation du personnel de vente en horlogerie, l'AMS a mis sur pied la Watch Sales Academy. Fondée en 2004 et située au Locle, cette académie dispense une formation bilingue - français et allemand - en cours d'emploi. Les différents modules enseignés permettent aux participant es de se former aux techniques de vente et d'approfondir leurs connaissances horlogères. Après examen, ces cours aboutissent au brevet fédéral de conseiller ère de vente en horlogerie. Neuf personnes ont réussi leurs examens en 2022 et 215 brevets ont été décernés depuis la fondation de l'académie.

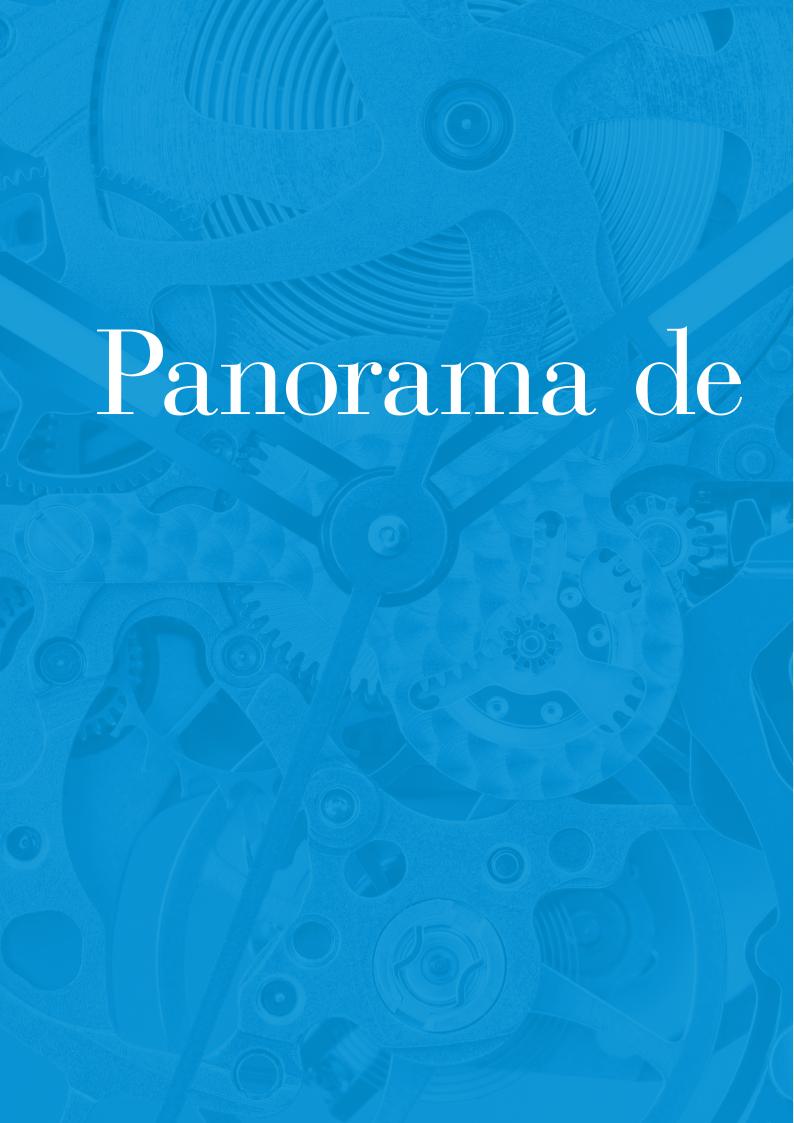
Depuis peu, la Watch Sales Academy propose aussi des cours de formation continue aux entreprises horlogères, afin de développer les compétences professionnelles du personnel de vente. L'objectif de ce cursus est d'optimiser le processus dans le domaine de la relation avec le client, tout en augmentant la qualité de cette expérience.

Dans le cadre de ses activités, l'AMS soutient également les élèves horlogers de deuxième année des différentes écoles dédiées, à raison de 600 francs par élève. Ce montant leur permet de financer l'acquisition du matériel nécessaire à leur formation, qui est spécifique et relativement coûteux. En 2022, 102 élèves ont bénéficié de ce soutien.



Sylvain Varone (directeur, Watch Sales Academy), Heinz Forrer (vice-président, AMS), François Thiébaud (président, AMS) et Jean-Daniel Pasche (président, FH) lors de la remise des brevets 2022





l'activité 2022

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection des actions qu'elle a menées en 2022.





Amélioration des conditions cadre

L'amélioration des conditions cadre, en Suisse comme à l'étranger, est l'un des objectifs prioritaires de la FH. La réalisation de cet objectif passe par la surveillance des conditions d'accès aux marchés à l'international, par l'examen du fonctionnement des différents accords de libre-échange, conventions et autres nombreuses réglementations existantes ou en préparation, ainsi que par le suivi des négociations bilatérales ou multilatérales touchant directement ou indirectement l'horlogerie suisse. Elle repose sur une étroite collaboration avec les différentes administrations fédérales: Secrétariat d'état à l'économie, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, Bureau de contrôle des métaux précieux, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, pour n'en citer que quelques-unes. Elle conduit enfin à des interventions directes de la FH auprès des autorités étrangères concernées, notamment lors de réunions gouvernementales bilatérales, telles que les missions des conseillers fédéraux à l'étranger ou les commissions économiques mixtes. La participation aux différents groupes de travail conduits par economiesuisse et le recours au réseau des ambassades complètent le dispositif.

Courant 2022, la FH est intervenue vis-à-vis de plusieurs marchés étrangers, à chaque fois pour des motifs très différents.

Russie-Ukraine

Immédiatement après le déclenchement de la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral a décidé, le 28 février 2022, de reprendre les sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie. Sept autres paquets de mesures sont venus s'ajouter jusqu'à la fin de l'année. L'interdiction d'exporter des produits de luxe, dont ceux de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de la maroquinerie et de la parfumerie, est entrée en vigueur le 25 mars 2022.

Les exportations de montres à destination de la Russie d'une valeur unitaire supérieure à 300 francs ont été interdites dès cette date. A noter que la quasi-totalité des autres positions tarifaires du chapitre 91 tombe également sous le coup des sanctions, y compris les composants horlogers destinés au service après-vente. Formellement, l'interdiction concerne la vente, la livraison, l'exportation, le transport et le transit des biens en Russie, ou aux fins d'une utilisation dans ce pays. La liste des personnes et entités russes nommément visées par les sanctions est par ailleurs régulièrement mise à jour.

L'exportation de diamants bruts à destination de la Russie, y compris au motif de retour des marchandises, est également

interdite, de même que l'achat, l'importation et le transit d'or et de produits en or en Suisse et par la Suisse, les montres en or étant toutefois exclues de ce dernier train de mesures.

Dès que les intentions européennes en matière d'interdiction d'exportation de produits de luxe ont été connues, à commencer par le seuil de valeur de 300 euros fixé pour les montres et les bijoux, la FH est intervenue auprès du Secrétariat d'état à l'économie (SECO) afin que les sanctions européennes ne soient pas reprises à la lettre. Elle a tout spécialement plaidé pour un seuil minimal de 3'000 francs, une valeur objectivement plus conforme à la réalité du marché horloger de luxe. A regrets, les arguments de la FH n'ont pas été suivis. L'interdiction ordonnée le 25 mars s'appliquant à plus de 90% du chiffre d'affaires à l'exportation réalisé sur le marché russe, les conséquences ont été immédiates. Le renoncement volontaire des marques et les sanctions ont conduit à l'effondrement du marché, qui est passé de 260 millions de francs à fin 2021 (1% des exportations) à 46 millions une année plus tard, dont 43 millions réalisés avant le mois de mars.

Inde

Début octobre, le conseiller fédéral Guy Parmelin a effectué une visite officielle en Inde, accompagné de représentants des milieux économiques et scientifiques suisses, dont la FH.

Avec 1,4 milliard d'habitants, l'Inde est le deuxième plus grand partenaire économique de la Suisse en Asie, derrière la Chine. Après avoir plongé de 6,6% en 2020 en raison de la pandémie, son PIB a repris des couleurs, avec une progression d'environ 9% en 2021 et 8% en 2022. Il s'agissait surtout de rattrapage et la croissance retrouvera probablement un rythme plus bas en 2023, de l'ordre de 7%. Ce niveau devrait se maintenir jusqu'en 2027.

Les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre l'AELE (dont la Suisse) et l'Inde avaient débuté en 2008 et, après un temps d'arrêt, avaient repris en 2016 sans avoir encore abouti. Il faut savoir que l'Inde privilégie une politique économique plutôt protectionniste selon l'objectif self-reliant India, afin de réduire la dépendance aux importations et de renforcer ses propres exportations. Cette position est toutefois ambivalente puisqu'elle avait récemment conclu, ou était en train de conclure, des accords économiques plus ou moins étendus avec des partenaires dits prioritaires: Australie, Emirats arabes unis, Union européenne, Canada, Etats-Unis, Royaume Uni.



Au centre, le ministre du commerce et de l'industrie Piyush Goyal et le conseiller fédéral Guy Parmelin

Pour l'horlogerie suisse, l'Inde est encore un marché relativement modeste se situant au 23° rang, avec des exportations qui ont atteint le montant de 187,6 millions de francs en 2022, soit une part inférieure à 1%.

C'est dans ce contexte qu'a pris place la mission officielle du conseiller fédéral Guy Parmelin. La délégation helvétique a eu des entretiens avec les milieux économiques indiens à Mumbai et à New Dehli. Dans la capitale, les discussions officielles ont eu lieu avec le ministre du commerce et de l'industrie, Piyush Goyal.

Les représentants suisses ont relevé le grand potentiel de développement de l'Inde, en soulignant que l'industrie helvétique souhaitait y participer par la qualité de ses produits et services, sa capacité d'innovation, sa haute technologie et sa formation de pointe. Elle entend également répondre aux besoins et aux envies des consommateurs indiens. La Suisse ambitionne dès lors de développer les échanges entre les deux pays. Des centaines d'entreprises suisses sont d'ailleurs déjà présentes en Inde. Ce marché peut à terme constituer une alternative à la Chine de façon à diversifier les partenaires économiques.

Les autorités indiennes ont pris note de la position suisse en énumérant les atouts de l'Inde: énorme marché, technologie de pointe, notamment dans les domaines informatiques et digitaux, population jeune et enthousiaste. Les Indiens en sont convaincus, leur pays va de toute façon connaître un fort développement. Ils ont tenu à rappeler les bonnes relations existant entre les deux pays depuis 75 ans.

La partie indienne a certes réaffirmé son intérêt pour un accord avec la Suisse, mais là où des consensus sont possibles. Elle a également insisté sur le fait qu'un tel accord devait être équilibré et tenir compte des sensibilités ainsi que des intérêts respectifs des deux partenaires.

Ces discussions ont permis de mettre sur la table les différents points de vue afin de faire évoluer ce dossier. Elles constituent une nouvelle impulsion aux négociations en vue d'un accord de libre-échange. Les délégations ont aussi abordé la conclusion d'un nouvel accord de protection des investissements.





Turquie

En Turquie, il a été possible, après deux ans de négociations, de solutionner les problèmes de dédouanement des montres suisses à l'aéroport d'Istanbul et d'améliorer la situation en ce qui concerne les procédures d'admission TAREKS (pour plus de détails, voir le chapitre Faits marquants p. 12).

Brésil

La onzième commission mixte bilatérale entre la Suisse et le Brésil a été l'occasion pour la FH de revenir, une nouvelle fois, sur la gravité de la situation en matière de contrefaçons horlogères sur ce marché (marques, modèles, indications de provenance) et, plus spécifiquement, sur l'emblématique quartier «25 de Marzo» de São Paulo. De fait, et malgré les raids et saisies effectués, des milliers de contrefaçons horlogères y restent toujours disponibles à la vente. La FH a particulièrement insisté sur la nécessité d'une surveillance douanière accrue. Recommandation a également été faite pour la mise en place de stratégies complémentaires de lutte, à commencer par l'engagement de la responsabilité des propriétaires des locaux utilisés pour la vente des produits litigieux.

Indonésie

La première réunion du comité de l'accord de libre-échange AELE-Indonésie a permis de faire un état des lieux en ce qui concerne le fonctionnement de l'accord, en vigueur depuis le 1er novembre 2021. La protection réciproque des investissements allant de pair avec le libre-échange, la FH s'est prononcée en faveur de la ratification d'un nouvel accord bilatéral sur la protection des investissements afin de combler le vide juridique existant en la matière.

Géorgie

La FH a saisi l'opportunité de la première réunion du comité mixte de l'accord de libre-échange AELE-Géorgie pour sommer ce pays de réponde pleinement aux exigences de mise en œuvre de la convention CITES. Des rapports ont en effet montré que la Géorgie ne disposait pas d'une stratégie nationale en ce qui concerne le commerce illégal d'espèces sauvages et qu'elle n'appliquait pas davantage les procédures standard en matière de transmission des informations sur les infractions à l'accord commercial CITES aux organisations

compétentes, telles que Interpol ou l'Organisation mondiale des douanes. Ces manquements vont non seulement à l'encontre des dispositions de la convention, mais peuvent également affecter directement ou indirectement les exportations horlogères suisses.

De nombreux autres marchés ont fait également l'objet d'une surveillance spécifique au cours de l'année, afin notamment de renseigner les différentes autorités suisses dans le cadre de leurs entretiens bilatéraux réguliers. Ce fut le cas, entre autres, pour l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Sénégal, ainsi que pour certains pays d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Tadjikistan).

Suisse

Révision des directives administratives sur l'origine non préférentielle

De nouvelles directives administratives concernant l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Comme leur nom l'indique, ces directives s'appliquent en l'absence de préférences commerciales (accords de libre-échange), c'est-à-dire lorsque les échanges commerciaux reposent sur le principe de la nation la plus favorisée.

L'actualisation de ces directives était soutenue de longue date par tous les milieux consultés, au rang desquels figuraient en premier lieu la Chambre de commerce et d'industrie suisse et les différentes associations sectorielles

Pour l'horlogerie, la FH a notamment soutenu le maintien d'un seuil de valeur aussi bas que possible pour autoriser les contrôles de l'origine. Précédemment fixé à 1'000 francs, ce seuil de valeur est passé à 2'000 francs dans les nouvelles directives, sachant que plusieurs autres branches exportatrices plaidaient pour un montant de 10'000 francs. La FH s'est également prononcée en faveur d'une révision de la tarification des chambres de commerce cantonales. Jusque-là très disparates, les émoluments facturés par chacune desdites chambres ont non seulement pu être harmonisés, mais la révision du mode de calcul a également permis des baisses non négligeables des coûts à charge des entreprises. Quant à la définition des critères d'origine applicables aux produits horlogers, elle est restée inchangée.

Réforme des douanes

La réforme de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a pour objectif d'optimiser, d'ici 2026, l'ensemble des processus douaniers, y compris ceux concernant les redevances et les contrôles. La transformation numérique touche toute l'organisation de l'office. La simplification, la numérisation et l'automatisation des processus doivent également permettre de décharger l'économie, d'accélérer le passage de la frontière et de réduire les coûts des procédures de perception des droits de douane et des redevances. Simultanément, le projet, baptisé DaziT, vise aussi à renforcer les capacités opérationnelles de l'OFDF.

Lancé il y a cinq ans, DaziT concerne toutes les entreprises déclarantes en raison notamment du remplacement des systèmes et procédures informatiques utilisés pour les déclarations d'exportation, d'importation et de transit. Alors que certains changements ont déjà été déployés précédemment, les travaux durant l'année sous revue ont tout particulièrement porté sur la préparation du basculement des processus de déclaration des systèmes NCTS et E-dec vers le nouveau système Passar 1.0, dont l'activation est prévue en juin 2023.



Tout le trafic marchandises devra être déclaré via le nouveau système douanier Passar dès juin 2023

L'ensemble de l'économie suisse est associé à la mise en œuvre de cette réforme et la FH fait partie d'un groupe d'accompagnement conduit par economiesuisse. Les différentes réunions avec la direction de l'OFDF ont ainsi permis de faire des points de situation réguliers en ce qui concerne l'avancement des travaux. Face aux prochaines échéances, les représentants de l'économie ont notamment insisté sur la mise à disposition, le plus rapidement possible, de toutes les informations nécessaires aux entreprises afin de leur permettre de disposer de délais d'implémentation suffisants.

Consultations sur la conjoncture

La FH a participé aux enquêtes régulières du SECO et d'economiesuisse consacrées à l'évolution de la conjoncture en Suisse. La gestion de la crise covid, et notamment la levée des dernières restrictions sanitaires, les conséquences de la guerre Russie-Ukraine, puis le risque de pénurie d'énergie ont largement dominé l'actualité conjoncturelle tout au long de l'année. La FH n'a pas manqué de prendre position lors de chacune des consultations ouvertes par le conseil fédéral concernant les objets ci-dessus. Elle a également participé à deux tables rondes convoquées par le conseiller fédéral Guy Parmelin afin de faire des points de situation réguliers en ce qui concerne spécifiquement l'économie d'exportation.

Révision du Système harmonisé 2027

Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, plus connu sous les abréviations de «Système harmonisé» ou «SH», est une nomenclature internationale élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Utilisé par plus de 200 pays et territoires, il compte aujourd'hui quelque 9'500 numéros ou positions tarifaires permettant la classification uniforme des biens, dans le cadre de la définition des tarifs douaniers et de la saisie des données sur le commerce extérieur.

Le SH est révisé tous les cinq ans afin d'adapter la classification à l'évolution du commerce international et au progrès technologique. Si la dernière révision est entrée en vigueur au début de l'année sous revue, il s'est surtout agi de préparer d'ores et déjà la révision suivante. En l'occurrence, la FH a demandé à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières qu'il ne soit procédé à aucune suppression de positions dans le cadre du chapitre 91 (horlogerie), sachant que, selon les critères de l'OMD, plusieurs positions et sous-positions étaient potentiellement candidates à une telle suppression. Des raisons statistiques et techniques justifient ce maintien.



Information et relations publiques

Relations avec les médias

Les relations avec les médias sont restées étroites durant l'exercice écoulé. L'évolution positive de l'horlogerie suisse, malgré les effets négatifs de la pandémie en Chine et de la guerre en Ukraine, a été l'objet de nombreux interviews et d'une multitude d'articles. Les médias suisses (chaînes de télévision, radios nationales ou locales, presse écrite), mais aussi étrangers comme le New York Times ou l'Agence France Presse, ont suivi l'évolution de la branche avec beaucoup d'attention, particulièrement lors des salons horlogers (Watches & Wonders Geneva, Geneva Watch Days, EPHJ, SIAMS). Au Maroc, Radio Luxe a également couvert l'exposition FH watch.swiss à Casablanca.

L'année s'est terminée par un entretien accordé à ATS/AWP, durant lequel le président de la FH dresse un bilan annuel et esquisse les perspectives pour la branche.

Le président de la FH a également donné plusieurs conférences, notamment lors du rapport de la division territoriale 1 sur le thème «Relations entre l'économie et l'armée». Il s'est également exprimé à l'Office fédéral de l'énergie lors de la présentation du projet ProKilowatt et, comme chaque année, devant les élèves du gymnase français de Bienne.

Revue FH

La Revue FH, publication bilingue français-anglais, a offert à ses lecteurs un vaste panorama de l'actualité horlogère helvétique et internationale tout au long de ses 18 numéros. Activités de la FH, statistiques d'exportations, vie des maisons horlogères et de cotraitance, nouveaux produits ou encore extraits du registre du commerce ont enrichi les pages du magazine. Très appréciée de ses lecteurs et de ses annonceurs publicitaires, la Revue FH est également à la disposition des membres FH et des abonnés en version électronique.

Site Internet

Considéré comme une référence pour les questions liées à l'horlogerie, le site Internet de la FH a fait l'objet de très nombreuses visites en 2022, avec des millions de pages consultées. Il représente également un vecteur d'information important sur l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché. Il renseigne aussi sur les statistiques d'exportations, le Swiss made ou encore les problèmes liés à la contrefaçon notamment.

watch.swiss

L'activité promotionnelle de la FH s'articule principalement autour de deux axes: les expositions physiques et la promotion digitale.

Au début de l'année sous revue, watch.swiss a pris place dans le cadre d'une exposition pop-up au sein d'un temple du shopping et du divertissement, le Yas Mall à Abou Dhabi. Cet espace de vente est l'un des plus grands department stores de la ville avec 372 magasins et quelque 400'000 visiteurs par semaine. Il est situé sur l'île de Yas, qui possède l'offre de loisirs la plus attractive de la région. Cette action promotionnelle était en fait la seconde étape d'un roadshow aux Emirats arabes unis, dont la première partie s'est tenue à Dubaï en novembre 2021.

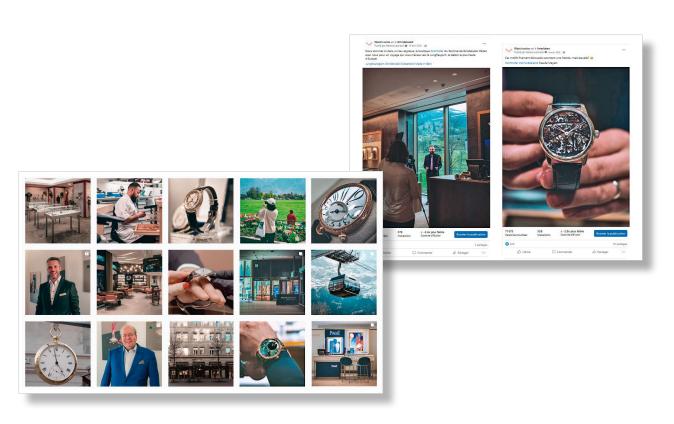
L'année a ensuite été marquée par deux événement géographiquement liés, en Espagne et au Maroc. Tous les détails sur ces deux expositions *watch.swiss* se trouvent dans le chapitre Faits marquants.

La promotion de l'horlogerie suisse se décline également en terres japonaises. Le centre FH de Tokyo dispose en effet, depuis 2019, de son propre outil promotionnel, une déclinaison de *watch.swiss* conçue pour être présentée dans des magasins disposant de plus petites surfaces. *watch.swiss Japan* a donc été exposée à quatre reprises au cours de l'année. Pour de plus amples détails sur ce sujet, voir la rubrique consacrée aux centres FH à l'étranger, en page 34.

L'activité promotionnelle de la FH se décline également sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook et Instagram. A travers le profil @watch.swiss.official, la FH sensibilise le public sur des marchés cibles en dispensant un contenu informatif et attractif.

Selon une stratégie basée sur le marketing de contenu, la FH a créé un contenu original, à haute valeur ajoutée, qui puisse transmettre aussi bien de l'information que de l'émotion. C'est ainsi, qu'au cours de l'année 2022, la FH a organisé des tournages en collaboration avec cinq marques membres de la Fédération (Aerowatch, Bovet 1822, Cartier, Hermès et Ulysse Nardin) et trois boutiques multimarques helvétiques, reconnues auprès du public étranger pour leur expertise (Beyer à Zürich, Kirchhofer à Interlaken et Les Ambassadeurs à Genève).

Parallèlement, plusieurs institutions ont été sollicitées dans le but de partager du contenu typiquement suisse ou lié à l'histoire de l'horlogerie sur @watch.swiss.official (Genève Tourisme,



@watch.swiss.official a publié des posts très variés sur les réseaux sociaux

Luzern Tourismus, Appenzellerland, Zürich Tourismus, Espace Paysan Horloger Le Boéchet, Musée CIMA à Sainte-Croix, Jura Tourisme, NMB Neues Museum Biel et Fondation horlogère de Porrentruy). Enfin, afin d'enrichir encore le contenu, la page Facebook @watch.swiss.official et le site www.watch.swiss ont relayé l'actualité des marques membres de la FH tout au long de l'année.

Interviews de conseillers et de conseillères de vente, mise en lumière d'un savoir-faire, d'un patrimoine, d'une technique... les thèmes abordés avaient pour seul et unique objectif la mise en valeur des produits à travers des personnes ou des entreprises. Au final, 19 vidéos et 500 photos ont été produites et quelque 360 posts ont été publiés sur les réseaux sociaux. Ces efforts ont été couronnés de succès puisqu'en fin d'année, @watch.swiss.official comptait plus de 3'400 abonnés sur Instagram et près de 5'800 sur Facebook.

Statistiques horlogères et évolution du marché

Les statistiques d'exportations horlogères sont établies chaque mois par l'administration douanière suisse. Ces données officielles, ventilées par marchés, par matières ou par segments de prix, fournissent un suivi détaillé et régulier de l'évolution de la branche. Elles constituent également une source d'information et une base de comparaison pour les marques. Une modélisation de l'évolution passée permet d'établir des prévisions à moyen terme.

L'analyse du marché horloger et de ses perspectives intègre ces statistiques ainsi que de nombreux autres éléments, comme les tendances du secteur du luxe, les valeurs des différentes générations de consommateurs, la digitalisation ou la responsabilité sociétale des entreprises.



Le suivi permanent de ces facteurs est transmis chaque semaine aux membres FH intéressés par le biais de la news-letter *Tendances* qui couvre une multitude de sources pour synthétiser l'actualité d'une douzaine de thèmes liés au marché horloger.

Tous ces éléments sont intégrés à une analyse plus approfondie et diffusée trimestriellement via le magazine économique *Tendances*. En 2022, l'évolution du marché horloger a été marquée par une très forte demande pour les biens personnels de luxe, l'essor du marché secondaire, des incursions dans le Web3, mais aussi par des mesures sanitaires très pénalisantes, en particulier en Chine.

Un communiqué de presse largement diffusé complète encore l'information que la FH transmet en lien avec les statistiques horlogères et l'évolution du marché.

Dictionnaire Berner

La FH a accompli une nouvelle étape dans la mise à jour du dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit des corrections finales avant la mise en ligne et les démarches en vue d'une souscription pour une version écrite.



Assemblée générale

L'Assemblée générale FH 2022 a retrouvé son déroulement en présentiel, après deux ans sous forme écrite pour cause de pandémie. Les membres et invités sont venus en nombre au «Landhaus», centre des congrès de Soleure. Après la partie statutaire, dont tous les points à l'ordre du jour ont été acceptés, les participants ont pu suivre une conférence de Gérald Béroud, directeur de la société Sinoptic (Services et études du monde chinois, à Lausanne) sur le thème «Suisse-Chine, une relation dans tous ses éclats - entre réussites, questionnements et défis».



Fidèle à son tournus des cantons horlogers, la FH a rassemblé ses membres à Soleure à l'occasion de son assemblée générale 2022

Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2022, la FH a mené de nombreuses activités de lutte anticontrefaçon pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon et de la Cellule Internet. Elles font l'objet d'un rapport détaillé, disponible sur demande en cas d'intérêt, et sont reprises dans les grandes lignes ici.

Opérations de saisie sur les marchés

Arabie saoudite

Le phénomène de la contrefaçon est toujours important en Arabie saoudite, du fait de l'impunité quasi absolue des vendeurs de faux. La FH y a donc déployé un nouveau programme d'intervention ciblant les lieux de vente et entrepôts de stockage. Après identification des cibles potentielles, une dizaine de perquisitions ont été effectuées, avec pour résultat plus de 80'000 fausses montres suisses saisies.

En parallèle, une vingtaine d'actions ont été menées aux frontières, notamment à Jeddah, Riyadh aéoroport et Dammam, par les agents du ministère du commerce et de l'autorité saoudienne de la propriété intellectuelle, une nouvelle entité chargée des questions de propriété intellectuelle. Ces dernières ont permis de saisir plus de 6'600 fausses montres et plus de 14'000 autres produits contrefaisant les marques des membres du Groupement anticontrefaçon de la FH.

Egypte

En juin 2022, un atelier d'assemblage de montres contrefaisantes, situé à 150 kilomètres au Nord-Est du Caire, a été identifié par les investigateurs de la FH. Après plusieurs mois de préparatifs, une perquisition a pu être réalisée, permettant la saisie de plus de 200'000 composants horlogers, 4'200 fausses montres, ainsi que de nombreux outils et équipements.

Tout au long de l'année, sept autres opérations policières ont été menées dans le pays pour un total de 20'000 garde-temps saisis.

Emirats arabes unis

En 2022, la FH a reconduit son programme d'actions policières aux Emirats arabes unis. Après une phase d'investigation ayant permis l'identification de plusieurs vendeurs et grossistes, 25 raids policiers ont pu être effectués, aboutissant à la confiscation de plus de 140'000 montres suisses contrefaisantes.

La plupart de ces opérations ont été menées à Deira (vieille ville de Dubaï), dans des appartements privés utilisés comme



Showroom proposant des fausses montres suisses à la vente en Arabie saoudite



Atelier d'assemblage dans la région du Caire







showrooms et magasins clandestins. Des plaintes ont été déposées à l'encontre des propriétaires de ces points de vente et les procédures pénales sont en cours.

Qatar

Les grands évènements sportifs drainent de nombreux touristes et représentent une aubaine pour les contrefacteurs. Il était donc important pour la FH d'intervenir au Qatar, dans le cadre de la coupe du monde de football.

Une étude de marché préalable a permis d'identifier, à Doha, plusieurs boutiques proposant des contrefaçons de montres suisses. Plusieurs raids ont été menés avec le soutien des inspecteurs du département de la protection des consommateurs et de la répression des fraudes du ministère du commerce, réduisant ainsi la visibilité des contrefaçons à néant, ou presque, durant la manifestation. Les contrefacteurs se sont également vus infliger des amendes comprises entre 3'000 et 4'000 dollars

Formation des autorités

En 2022, la FH a pris part à divers séminaires de formation des autorités, en ligne ou en présentiel. Ce sont ainsi plus de 1'000 agents des douanes et de la police à travers le monde qui ont été sensibilisés aux problèmes de contrefaçons de montres, notamment en Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Kosovo, Macédoine du Nord, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar ou encore République tchèque.



Formation des autorités de police spécialisées dans la propriété intellectuelle à Madrid

Action sur Internet

Les nouvelles tendances technologiques ont rythmé l'année 2022 pour la Cellule Internet de la FH, qui s'est intéressée de près au succès des jetons non fongibles (NFT), ainsi qu'à l'émergence des noms de domaines décentralisés. Les deux sujets présentent des risques pour les titulaires de marques et ont donc fait l'objet d'une information détaillée aux membres de la FH. Les NFT sont des certificats d'authenticité numériques permettant aux artistes de vendre plus facilement leurs créations digitales sur Internet. De nombreuses réalisations proposées sur les plateformes de vente en ligne, telles que opensea. io, utilisent hélas des marques enregistrées sans l'accord de leurs titulaires. La question de l'extension de la protection des classes de marque existantes aux objets numériques se pose alors. Les premières plaintes en la matière ont été déposées par les titulaires de droits et les décisions de justice en découlant permettront d'ancrer une base de jurisprudence en la matière.

Parallèlement, les noms de domaines décentralisés ont rapidement pris de l'importance. Contrairement au fonctionnement centralisé du traditionnel «Domain Name System», ils reposent sur la technologie de la blockchain. Alors que les noms de domaines classiques offrent pour la plupart des mécanismes de résolution des conflits, il n'existe pour l'heure aucun moyen de lutter contre un domaine décentralisé qui utiliserait sans droit une marque enregistrée.

Au niveau législatif, le règlement de l'Union européenne sur les services numériques a été adopté en remplacement de la directive sur le e-commerce, afin de mieux réguler les responsabilités en ligne. La consultation en la matière avait été lancée en décembre 2020, et le texte final publié le 19 octobre 2022 au journal officiel de l'Union européenne. Les nouvelles règles s'appliqueront quant à elles dès le 17 février 2024. Elles sont plus spécifiques que ce que la directive prévoyait, tout en reprenant, pour la responsabilité des intermédiaires par exemple, les mêmes principes.

Sur le plan opérationnel de la lutte contre la vente de contrefaçons en ligne, la FH a fait retirer plus de 825'000 annonces sur les plateformes de commerce électronique et les réseaux sociaux. Le constat est le même que l'année précédente: la sophistication des parades des contrefacteurs et la demande croissante de justificatifs des plateformes rendent la détection et la notification plus complexe et moins efficace qu'auparavant.



Nombre de saisies effectuées pour le compte des marques membres du Groupement anticontrefaçon de la FH, dans le cadre de la demande d'intervention collective suisse

Une évolution positive a néanmoins été constatée sur plusieurs plateformes durant l'année. On peut relever les exemples suivants: l'Alliance MercadoLibre entre les titulaires de marque et la plateforme, le nouveau portail de protection de la propriété intellectuelle de la plateforme indonésienne Tokopedia, le renforcement des sanctions à l'égard des vendeurs de contrefaçon sur l'application WeChat, ainsi que l'amélioration du processus de notification sur la plateforme indonésienne Bukalapak.

En ce qui concerne la lutte contre les sites web dédiés à la contrefaçon horlogère, la surveillance s'est poursuivie très efficacement grâce au système sur mesure de la FH, WebIntelligence. Les hébergeurs ne coopérant pas aux courriers de mise en demeure usuels sont répertoriés et mis sous enquête de manière plus détaillée. Les domaines dits robustes, qui résistent aux mises en demeures, sont inclus, dans la mesure du possible, à des actions de saisie de noms de domaine. La dernière opération de ce type a débuté en fin d'année et a permis de bloquer près de 300 domaines auparavant utilisés par des contrefacteurs. En parallèle, la FH a participé à la treizième opération *In Our Sites* d'Europol, qui consistait à saisir les domaines dotés d'une extension nationale des pays participants à l'action.

Les outils de surveillance de la FH ont été l'objet de plusieurs mises à jour durant l'année 2022, permettant aux membres de mieux appréhender l'impact de la contrefaçon sur leur marque grâce à de nouveaux rapports statistiques encore plus précis qu'avant.

Sur le plan stratégique, la FH a remporté une grande victoire avec sa dernière action de saisie d'avoirs sur les comptes Paypal des vendeurs de contrefaçons (voir partie Faits marquants, page 8).

Analyses techniques

En 2022, 148 analyses détaillées de montres sélectionnées par les experts de la FH ont été réalisées. Ce nombre se situe entre les résultats des deux années précédentes (105 en 2020 et 230 en 2021). Les contrefaçons proviennent, pour la plupart, de saisies effectuées aux frontières suisses. A cela s'ajoutent des achats tests en vue de documenter des procédures en cours. Quelques analyses répondent également à des demandes particulières de membres qui souhaitent obtenir des informations sur l'origine de certaines pièces.

D'un point de vue technique, les contrefacteurs ont visiblement mis l'accent sur le développement de copies fidèles de mouvements suisses réputés. Les experts de la FH ont rencontré quatre nouveaux calibres clonés, entièrement développés et manufacturés en Chine. Jusque-là, il était commun de trouver de multiples décors qui donnaient une illusion plus ou moins réussie d'un calibre authentique. Seuls quelques modules étaient repensés ou modifiés pour s'approcher de l'apparence originale. Force est de constater que les contrefacteurs ont des moyens techniques et financiers insoupçonnés et ne se privent pas d'investir dans des développements internes longs

28

et compliqués. En revanche, les mesures sur la précision de marche des différents mouvements analysés n'ont pas évolué dans le même sens. La plupart des résultats obtenus montre que cet aspect n'est pas encore une priorité pour les faussaires. La majorité des mesures relevées est largement hors des tolérances acceptées dans l'horlogerie suisse.

De plus, les progrès constatés sur les mouvements se révèlent également par le soin apporté aux finitions des états de surfaces et à l'apposition des marquages, ainsi qu'à l'assemblage des éléments. Cela influence considérablement les analyses sur images effectuées par les experts de la FH. Souvent, les illustrations globales des produits saisis ne suffisent plus. Il est nécessaire d'obtenir des agrandissements d'éléments détaillés afin de pouvoir isoler un détail prouvant le caractère contrefaisant de la pièce.

Saisies traitées et demande d'intervention collective en Suisse

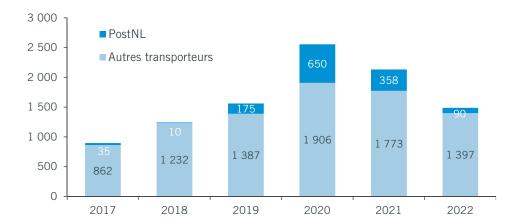
Remarquée très tôt dans l'année, la baisse du nombre de saisies effectuées par les douanes suisses se confirme avec 1'487 cas traités en 2022. Un repli d'environ 30% en regard de l'année précédente. Ces chiffres résultent d'une baisse effective du nombre de colis contenant des contrefaçons.

Cette tendance se remarque également au niveau de la demande d'intervention collective suisse, qui a connu un pic entre juin 2020 et mars 2021. Cette période coïncide avec les mesures sanitaires prises en raison de la pandémie.

En 2022, la moyenne des saisies concernant les membres du Groupement anticontrefaçon de la FH se situe aux environs de 40 cas mensuels. Sur la totalité de l'année, on dénombre 498 affaires, représentant 799 pièces, traitées par la FH.



PostNL a joué un rôle important dans la distribution de contrefaçons en Europe



Proportion des saisies de colis transportés par PostNL

Implication des services postaux dans le transport de contrefaçons

Dans le cadre de ses activités de lutte anticontrefaçon, la FH a observé l'implication de plusieurs entités postales européennes actives dans l'acheminement des contrefaçons de montres achetées en ligne. Depuis 2017, un nombre anormalement élevé de saisies portant sur des produits transportés par la poste des Pays-Bas a été constaté.

La poste néerlandaise (PostNL) propose aux plateformes de vente chinoises un service s'intitulant «Gateway to Europe». Il s'agit d'un programme spécialisé pour l'envoi en masse de colis en provenance de Chine, ces derniers étant ensuite redistribués depuis le centre de tri à Schiedam (Pays-Bas) vers d'autres pays européens. Le transport de ces marchandises, qui échappe aux contrôles douaniers nationaux, est un problème majeur, car l'origine chinoise n'est alors plus évidente.

En 2017, les produits transportés par PostNL et saisis représentaient environ 4% des saisies totales. Cette part a largement augmenté jusqu'en 2020, où elle a atteint 25% de l'ensemble des saisies.

Ce modèle économique est en expansion et reste attrayant pour d'autres services postaux. Depuis 2021, les postes lituanienne et belge ont décidé de fournir ces mêmes prestations et profiter ainsi de l'essor du e-commerce en provenance d'Asie. Une nouvelle tendance semble en effet se dessiner: 7 saisies ayant

comme transporteur la poste lituanienne ont été relevées en 2021 et 53 en 2022. Il en va de même avec la poste belge, avec 12 contrefaçons interceptées aux douanes suisses en 2022.

Consciente de cette problématique, la FH a organisé, en 2019, une première action de sensibilisation lors d'une présentation à l'Union Postale Universelle. Durant cette rencontre, une première collaboration avec les services postaux PostNL et China Post a été proposée dans le but d'acquérir des informations précieuses concernant les expéditeurs des paquets contenant la marchandise contrefaite. En effet, afin de remonter à la source de ces envois, il est primordial que l'identité des clients réguliers expédiant des centaines de colis par mois soit vérifiée.

En 2021, des contrôles plus stricts auprès des douanes suisses et néerlandaises ont été demandés pour les colis ayant comme transporteur PostNL. Malgré une action collective engagée par REACT cette même année, PostNL dément toujours agir en tant qu'intermédiaire de livraison de produits contrefaits et ne souhaite pas divulguer le nom de ses expéditeurs d'origine chinoise.

Les actions de la FH semblent néanmoins avoir donné des résultats. Le nombre d'envois de contrefaçons effectués par les services de PostNL a considérablement diminué, passant de 25% des saisies en 2020 (650 saisies) à 6% (90) en 2022. Il convient également de relever qu'en 2022, 40% des saisies indiquaient un nom d'expéditeur sur le bordereau du colis.





Normalisation

Avec l'appui de son Comité de normalisation, la FH a coordonné et contribué à l'avancement de plusieurs projets nationaux, européens et internationaux.

Au niveau de la normalisation nationale, les principaux projets ont porté sur la révision de la norme *NIHS 96-50* qui traite de la résistance aux agents chimiques et climatiques, la traduction de tous les documents normatifs NIHS en allemand ainsi que la création de deux groupes de travail permanents, à savoir «Gemmologie pour l'horlogerie» et «Substances préoccupantes en horlogerie».

La FH est chargée, par l'association suisse de normalisation (SNV), du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164 - Bijouterie & Joaillerie, institution miroir de quatre comités correspondants européens et internationaux. De ce fait, ce secrétariat est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux consultations initiées par ces comités et ainsi transmettre à la SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, une quinzaine de votes ont ainsi été coordonnés et deux réunions plénières ont eu lieu. Les sujets traités ont été le suivi des projets de normes, principalement ceux touchant plus directement l'industrie horlogère et en particulier la révision de la norme EN 1811, relative à la libération du nickel, qui sera publiée en 2023. A noter que la FH assure également le secrétariat du comité qui traite des diamants et qui travaille actuellement sur un nouveau projet de norme dédiée au contrôle qualité des petits diamants.

Au niveau international, les principaux travaux se sont concentrés sur quelques projets, notamment sur la norme ISO 22810 -Montres étanches avec des études et des essais concernant le potentiel d'amélioration du test de condensation. Le souscomité dédié à la luminescence a poursuivi ses travaux de révision de la norme ISO 17514 - Instruments de mesure du temps -Dépôts photoluminescents – Méthodes d'essais et exigences. Concernant les verres de montres, la délégation suisse a proposé de lancer une réflexion sur l'ajout potentiel de quelques définitions et de quatre tests à la norme ISO 14368-4 relative aux traitements antireflet, tests qui concernent la résistance aux rayures, à l'usure, aux ultrasons ainsi qu'aux produits cosmétiques. La norme ISO 6426-2 - Vocabulaire horloger -Partie 2 : Définitions technico-commerciales est en cours de révision, mais les travaux ne vont réellement débuter que lors du prochain congrès. Face au constat de la multiplicité des législations nationales et des difficultés rencontrées avec les pays n'ayant pas de directives claires, la proposition de la délégation suisse de développer une nouvelle norme sur les

bonnes pratiques commerciales a été acceptée. Toujours dans le cadre de la normalisation internationale, Raphaël Schwarz, spécialiste des affaires règlementaires à la FH, a officiellement débuté au 1er janvier 2022 son mandat de président du comité technique *ISO/TC 114 - Horlogerie*.

Prestations juridiques et économiques

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi un accès à des informations privilégiées et des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres est régulièrement mise à jour.

Prestations juridiques

Force est de constater que le cadre juridique et réglementaire dans lequel les entreprises doivent se tenir pour fabriquer et exporter leurs produits est marqué par une complexité croissante.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la FH a pris part à la procédure de consultation sur l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants, afin de préciser et de clarifier certaines dispositions pouvant toucher directement ses membres. Le nombre de renseignements relatifs à la RSE fournis par la FH ayant nettement augmenté, il a été décidé d'élaborer un guide à l'intention des membres. La législation évoluant très rapidement, un accent particulier a été mis sur la situation dans l'Union européenne, où plusieurs projets sont en discussion, comme la directive CSRD qui instaure des obligations de *reporting* extra-financier pour certaines catégories d'entreprises, entre autres.

En 2022, la FH s'est fortement engagée dans le dossier de la pénurie d'énergie. En collaboration avec economiesuisse et sa commission sur la veille législative, elle a pris activement part aux procédures de consultation sur les ordonnances d'exécution. Concernant l'approvisionnement en électricité, la FH a notamment attiré l'attention sur les effets dévastateurs des délestages pour l'économie.

La RSE et les risques de pénurie d'énergie ont par ailleurs été l'objet du séminaire juridique de la FH, qui s'est tenu au mois de novembre 2022. De nombreux membres se sont rendus à Bienne à cette occasion, afin de prendre connaissance des derniers développements sur ces sujets, exposés par des experts en la matière.

Plusieurs projets législatifs ont également retenu l'attention de la FH en 2022, comme le nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans l'Union européenne et la révision de la loi suisse sur les brevets. Dans le cadre de cette révision, le Conseil fédéral a proposé d'adapter la loi aux normes internationales et d'augmenter l'attractivité du système suisse des

brevets, notamment pour les PME et les inventeurs trices. La FH a accompagné ces travaux et en a informé ses membres.

Dans le domaine des réglementations technico-juridiques, la FH a suivi, entre autres, les réflexions de l'Agence européenne des produits chimiques concernant l'argent, qui pourraient mener à terme à une restriction de l'utilisation de ce métal. Elle s'est aussi intéressée de près à la loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire» en France, qui déploiera des effets significatifs sur les entreprises horlogères suisses. Elle s'est finalement penchée sur l'introduction du marquage UKCA pour les produits électroniques, dont les montres à quartz, au Royaume-Uni, ainsi que sur la réadmission du dédouanement des montres suisses à l'aéroport d'Istanbul, qui a pris effet le 6 juillet 2022 après plusieurs interventions de la FH dans le cadre de la commission économique mixte bilatérale entre la Suisse et la Turquie (voir le chapitre Faits marquants, page 12).

Reflétant l'intérêt croissant pour les affaires réglementaires, la commission sur la veille législative s'est étoffée de quatre nouveaux membres, portant ainsi le nombre de participants actifs à 44.

Prestations économiques

Les membres FH disposent de nombreuses informations statistiques et économiques, notamment par le biais du site Extranet. Ils ont ainsi accès à la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, aux analyses trimestrielles de l'évolution du marché dans le magazine *Tendances*, ainsi que des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial. Les membres intéressés reçoivent également chaque semaine la newsletter *Tendances*, dédiée au marché horloger.





Relations avec les autorités et les milieux économiques

Autorités suisses

La FH a multiplié les contacts avec les autorités suisses pour dresser un état de situation régulier de la branche en vue des mesures à prendre par la Confédération dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie. La FH en a fait de même pour anticiper les effets de pénuries éventuelles d'énergie. Dans cette optique, le président de la FH a notamment pris part à toutes les tables rondes organisées par le conseiller fédéral Guy Parmelin.

economiesuisse

Membre actif d'economiesuisse, la FH y est représentée dans les organes suivants:

- * Assemblée générale: Jean-Daniel Pasche (FH)
- Comité: Thierry Kenel (Swatch Group), Me Theda Koenig Horowicz (Rolex) et Cédric Bossert (Richemont)
- Comité directeur: Thierry Kenel
- Conseil des dirigeants d'associations: Jean-Daniel Pasche

Elle est par ailleurs membre de la commission juridique, du groupe de travail OMC, du groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, du groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, du groupe de travail sur les questions conjoncturelles, du groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne et de la commission de la concurrence.

La FH a été très présente dans les discussions au sein d'economiesuisse pour que les intérêts horlogers soient pris en compte dans les messages diffusés par l'association faîtière de l'économie helvétique, notamment à l'adresse des autorités fédérales.

Comité permanent de l'horlogerie européenne

Le Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) s'est réuni le 18 novembre 2022 à Strasbourg, plus précisément au siège du Parlement européen, sous la présidence de Mario Peserico et en présence des délégués d'Allemagne, de France, d'Italie et de Suisse.



De gauche à droite: Pierre Burgun (France Horlogerie), Mario Peserico, Mme et M. Bettinardi (Assorologi), Maurice Altermatt, Claude Vuillemez (FH), Guido Grohmann, Uwe Staib (BV Schmuck + Uhren), Jean-Daniel Pasche (FH), Mme et M. Arnaldi (Assorologi)

Le CPHE a validé le principe de son affiliation à la Confédération internationale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, des diamants, pierres et perles (CIBJO). Différentes raisons justifient cette alliance, à commencer par le fait que chacune des associations professionnelles représentées au CPHE est déjà affiliée, à un titre ou à un autre, à la CIBJO. Ainsi, l'affiliation individuelle de la FH est liée aux questions touchant prioritairement à la normalisation internationale, notamment la question des diamants naturels ou synthétiques. L'affiliation du CPHE à la CIBJO est aussi et surtout motivée par les différentes thématiques transversales que partagent la bijouterie, la joaillerie et l'horlogerie, à l'instar de la responsabilité sociétale des entreprises, de la traçabilité des produits ou de l'évolution des réglementations environnementales. Par ailleurs, les membres de la CIBJO se comptent sur tous les continents, offrant ainsi une opportunité supplémentaire d'échanges avec d'autres partenaires.

Au chapitre des questions réglementaires, les délégués ont fait plusieurs points de situation concernant notamment la loi française antigaspillage et économie circulaire, la protection de l'origine ou encore la prochaine introduction du marquage de conformité UKCA au Royaume-Uni. Un échange a également eu lieu en ce qui concerne l'évolution récente des différents salons professionnels en Europe.

Plus tôt dans l'année, le CPHE a pris position dans le cadre de la consultation publique portant sur la révision globale du règlement REACH. Pour rappel, cette révision s'inscrit dans l'ambition européenne d'atteindre un niveau zéro de pollution pour un environnement exempt de substances toxiques. Elle concerne l'ensemble des règles régissant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques dans l'Union européenne. Outre la clarification de certains éléments techniques liés aux procédures d'homologation, la prise de position du CPHE avait pour but de faire préciser la notion d'utilisation essentielle permettant l'autorisation de substances chimiques: adjonction de la notion de sûreté dans la définition de l'utilisation essentielle, prise en considération du rôle des instruments horaires dans les activités économiques et sociales. L'industrie horlogère bénéficie actuellement d'une exemption pour le plomb utilisé dans certains composants inaccessibles. Exemption qui, a priori, devrait pouvoir être maintenue, du moins pour une certaine période.

Associations horlogères

Le rendez-vous habituel des associations horlogères lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair a été remplacé par une réunion en visioconférence. La FH était représentée par le responsable du centre de Hong Kong, Thierry Dubois. Les représentants des différentes associations horlogères y ont fait part de l'évolution de la branche dans leur pays ou territoire.



La traditionnelle réunion des associations horlogères a eu lieu en visioconférence en 2022



34

Les centres FH à l'étranger

Pour la troisième année consécutive, la situation sanitaire ainsi que sa succession de restrictions et autres états d'urgence n'a pas facilité la vie des centres FH de Hong Kong et de Tokyo.

Centre FH de Hong Kong

A Hong Kong, l'année sous revue a été dominée par l'absence totale de la clientèle chinoise, et donc par un marché horloger toujours très difficile. Le succès du statut hors taxe de l'île chinoise de Hainan n'a évidemment pas contribué au redressement du marché local. Pour autant, le centre FH n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien ses activités en faveur de la branche et plus particulièrement des membres de l'association. Il a d'abord renseigné très régulièrement la centrale et les membres sur l'évolution de la situation du marché au fil des mois. Il a par ailleurs continué de fournir un appui concret à plusieurs filiales ou représentants locaux des marques dans des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel ou l'accompagnement personnalisé lors de visites de marchés dans le Sud-Est asiatique.

Le centre FH de Hong Kong a également donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, en particulier dans les domaines juridiques et de la lutte contre les contrefaçons, cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à de nombreuses oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Sur le marché japonais, le centre FH de Tokyo a apporté son soutien aux membres ainsi qu'à leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a aussi répondu aux demandes des médias, maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques, tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises nipponnes.

Il a par ailleurs porté une assistance régulière aux consommateurs en matière de service après-vente, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est une des raisons pour lesquelles il gère également un pool de service après-vente au profit d'un certain nombre de marques suisses.

Etude sur les montres-bracelets auprès des consommateurs japonais

Neuvième du genre, l'édition 2022 de l'étude bisannuelle de consommation menée par le centre FH de Tokyo a une nouvelle fois livré quantité d'informations utiles, notamment en ce qui concerne le comportement des consommateurs japonais avant et pendant la pandémie. Parmi les principaux enseignements, citons sommairement:

- Lieux d'achat: près de la moitié des consommateurs ont privilégié les boutiques des marques pour leurs achats, contre 30% en 2018. Durant la pandémie, 15% des clients ont acheté leur montre en ligne, contre 10% en 2020. Les plateformes globales sont largement préférées aux sites de détaillants non agréés, dont l'attrait a diminué.
- Critères de choix: le choix d'une marque bénéficiant d'une bonne image s'est renforcé avec la crise sanitaire. Ce critère joue un rôle majeur pour les 20-30 ans.
- Montres connectées: ce type de montres a gagné en attractivité durant la pandémie. La croissance a été davantage portée par les qualités esthétiques de ces produits que par leurs caractéristiques techniques.
- Marché secondaire: 17% des consommateurs ont acheté une montre de seconde main durant la pandémie, contre 9% avant 2020. Les jeunes générations affichent toujours un intérêt plus prononcé pour ce type de produits, le prix restant toutefois un critère d'achat prépondérant.

watch.swiss Japan

L'exposition itinérante watch.swiss Japan est basée sur le même concept que watch.swiss (voir Faits marquants, page 9), à ceci près que la version japonaise a également été conçue pour s'ajuster à des espaces de plus petite taille.

La première présentation de l'année a eu lieu début mai chez un détaillant de Miyazaki, Hidaka Honten. Puis *watch.swiss Japan* s'est jointe à trois salons organisés traditionnellement par les grands magasins Takashimaya, Mitsukoshi et Daimaru. Du 27 juillet au 9 août, la FH était ainsi présente lors des célébrations du premier anniversaire de la Takashimaya Watch Maison à Nagoya. Figurant parmi les plus importants grands magasins du pays, Takashimaya est situé juste au-dessus de la gare de Nagoya, où transitent chaque jour plus d'un million de voyageurs.

Ses ventes ont plus que doublé en 2021 par rapport à l'année précédente et l'ouverture de la Watch Maison a dynamisé les résultats (+60% comparé à 2019). Takashimaya commercialise de nombreuses marques suisses reconnues, ainsi que quelques marques plus confidentielles. La direction du magasin est convaincue qu'il est important d'expliquer l'histoire des montres et de donner l'occasion aux clients de toucher et d'expérimenter. Dans ce sens, *watch.swiss Japan* apporte donc une réelle plus-value.

Toujours à Nagoya, le centre FH a également donné suite aux sollicitations du grand magasin Mitsukoshi pour associer watch.swiss Japan à sa World Watch Fair du 21 septembre au 4 octobre 2022.

Enfin, l'exposition thématique de la FH a rejoint le World Watch Festival organisé du 9 au 15 novembre par le grand magasin Daimaru de Kyoto. Avec ses 400 ans d'histoire, ce centre d'achats jouit d'une forte réputation en matière de produits de luxe. Il est de ce fait très apprécié des touristes japonais et étrangers, sachant que treize millions de visiteurs sont passés par le centreville de Kyoto en 2019. Le World Watch Festival a réuni plus de 30 marques, dont 24 membres de la FH. Les clients ont ainsi pu vivre une expérience spéciale grâce aux démonstrations de trois instructeurs et deux assistants des écoles d'horlogerie Hiko-Mizuno et Oumi basées respectivement à Tokyo et à Shiga. L'occasion leur était aussi donnée de s'initier au montage et au démontage d'un mouvement de montre. Une prestation qui a rencontré un vif succès et qui a ravi le grand magasin et son partenaire OKI.



Atelier découverte au magasin Takashimaya de Nagoya, organisé en collaboration avec l'école d'horlogerie Hiko-Mizuno de Tokyo et l'école d'horlogerie Oumi de Shiga.







Mitsukoshi World Watch Fair: entrée de l'espace dédiée à watch.swiss Japan

Swiss Watch Tour

L'année 2022 a aussi vu le lancement d'un nouveau concept promotionnel, le Swiss Watch Tour, dont le but consiste à emmener des groupes de clients VIP pour un tour de Suisse horloger. Développé par le centre FH de Tokyo, ce concept est soutenu par Suisse Tourisme, Switzerland Travel Centre, Switzerland Global Entreprise (Swiss Business Hub Japan), ainsi que par l'ambassade de Suisse au Japon. Swiss Watch Tour a été présenté la première fois à l'occasion de l'évènement promotionnel de Myazaki, puis ensuite à ceux de Nagoya et de Kyoto. De virtuel en 2022, le Swiss Watch Tour a vocation à devenir physique en 2023. Concrètement, il emmènera des petits groupes de visiteurs japonais en Suisse afin de leur faire découvrir non seulement les hauts lieux de la culture horlogère, mais également de visiter certaines entreprises horlogères.



Présentation du Swiss Watch Tour à un groupe de participants potentiels lors de la Mitsukoshi World Watch Fair, à Nagoya

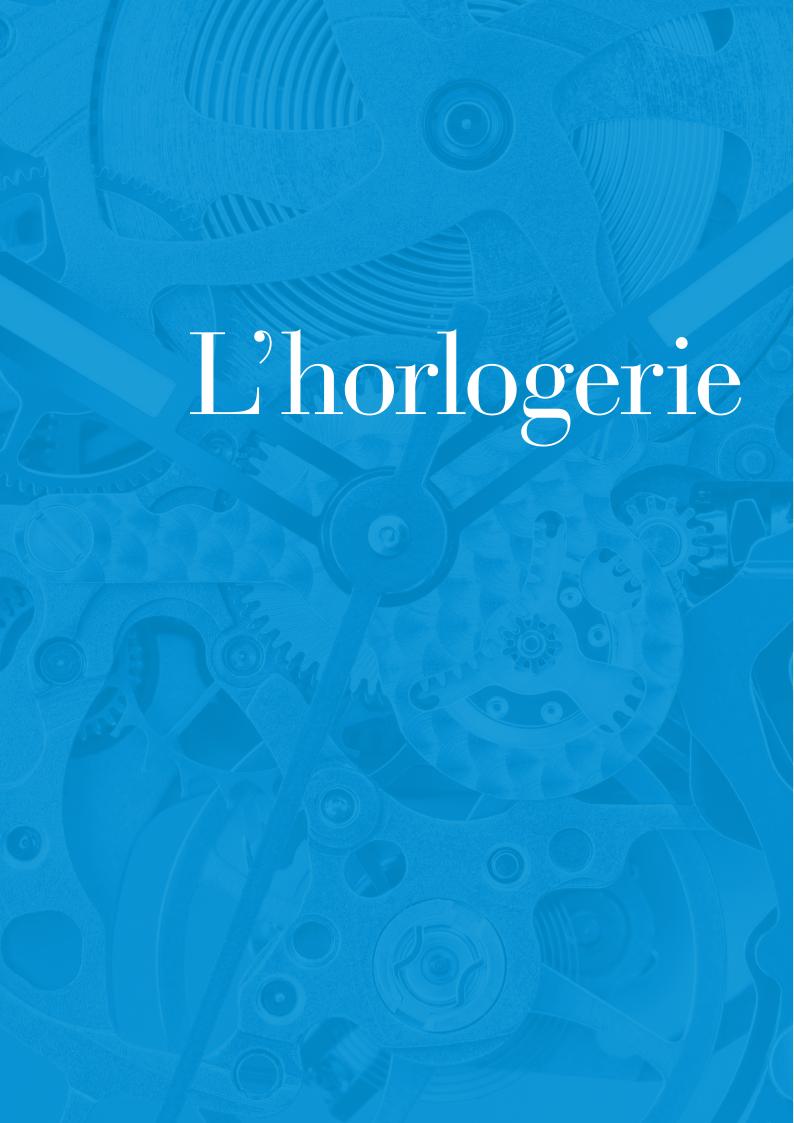


L'exposition watch.swiss Japan durant le World Watch Festival organisé par le grand magasin Daimaru de Kyoto

Séminaire FH

Le désormais traditionnel séminaire du centre FH a eu lieu fin septembre à l'hôtel Mandarin Oriental de Tokyo. Les trois sessions organisées sur deux jours ont réuni une soixantaine de participants, la grande majorité d'entre eux représentant les filiales japonaises des membres FH ou des distributeurs indépendants. Les exposés ont été principalement consacrés à l'analyse détaillée des résultats de l'enquête 2022 sur la consommation de montres sur le marché japonais. Des présentations concernant le nouveau concept du Swiss Watch Tour ont complété le programme.





suisse en 2022

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Etablies par l'Administration fédérales des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. A travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.





Statistiques horlogères

Situation générale

Le bilan annuel fait état d'un résultat nettement supérieur au précédent sommet de 2021. Les montres ont globalement bénéficié de la forte demande pour les produits de luxe et de l'accroissement de la fortune mondiale. L'entrée de gamme Swiss made a également eu un franc succès et a bouclé l'année sur un résultat positif.

Le contexte économique défavorable n'a que peu influencé la marche des affaires, alors que les conditions sanitaires ont eu un impact plus direct, en particulier en Chine. La situation géopolitique en Russie a également eu des conséquences limitées, de l'ordre de 1% sur le résultat annuel.

Du côté de la production, les entreprises horlogères ont dû faire face à des pénuries de matières premières, à une augmentation des coûts et à un allongement des délais. Le manque de main-d'œuvre a parfois aussi constitué un frein. La branche a néanmoins continué d'investir, d'innover et de créer de nombreux emplois. Les marques ont sans cesse cherché à satisfaire une clientèle répartie à présent sur cinq générations répondant à des modes de consommation différents. Dans cette optique, les projets liés à la digitalisation se sont poursuivis, avec plusieurs incursions dans l'univers du Web3 notamment.

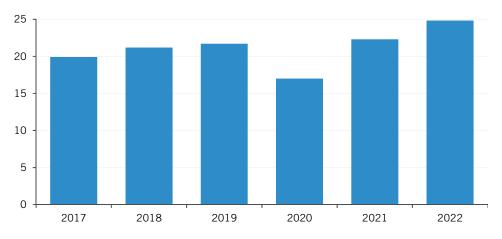
Exportations horlogères

L'horlogerie suisse a connu une excellente année 2022. Après le retour aux niveaux d'avant-crise observé en 2021, la branche a vu s'installer une solide croissance lui permettant d'atteindre un niveau record, et ce, malgré la baisse significative affichée par deux de ses trois principaux débouchés. Les exportations horlogères suisses se sont élevées à 24,8 milliards de francs en 2022. Elles ont ainsi dépassé de 11,4% le résultat de 2021.

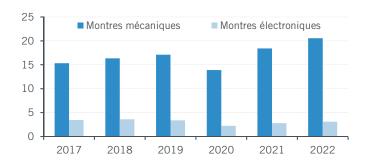
Exportations de montres-bracelets

Représentant plus de 95% de la valeur exportée, les montres-bracelets ont atteint un résultat de 23,7 milliards de francs, soit 11,6% de mieux qu'en 2021. Leur nombre s'est élevé à 15,8 millions de pièces, ce qui correspond à 50'000 unités de plus (+0,3%) que l'année précédente. L'évolution des volumes a été partagée entre la hausse remarquable de la catégorie *Autres matières* (+32,3%) et la baisse tendancielle affichée par les montres en acier (-7,8%) ou en autres métaux (-18,4%).

Les montres à quartz ont tiré le nombre de pièces vers le haut, grâce à une augmentation de 385'000 unités (+4,1% par rapport à 2021). A l'opposé, les garde-temps mécaniques ont diminué de 335'000 pièces (-5,3%), tout en accroissant leur valeur de 11,5%.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations par segments de prix

Les principaux segments de prix se sont inscrits en hausse, à l'exception de la gamme 200-500 francs (prix export). En baisse de 24,0%, sa valeur représente moins de 3% du chiffre d'affaires à l'exportation et n'a coûté qu'un point de croissance au résultat global. Cette évolution de longue date est toute-fois préoccupante pour les volumes concernés, également en diminution de 22,2%, soit 625'000 pièces. Ce recul a été compensé par les autres segments de prix, pour un niveau final à l'équilibre par rapport à 2021. La croissance en valeur est due presque exclusivement aux montres de plus de 3'000 francs (prix export), dont le résultat a bondi de 15,6% par rapport à 2021. Cette évolution a été accompagnée par une hausse de 11,9% du nombre de pièces correspondant.

Exportations par matières

Si tous les groupes de matières ont vu leur valeur augmenter en 2022, il n'en a pas été de même pour le nombre de pièces, avec des évolutions parfois diamétralement opposées. Les montres en métaux précieux (+13,9% en valeur) ont été les principales contributrices à la croissance, bien qu'elles ont représenté moins de 3% des volumes exportés. Les gardetemps en acier ont également soutenu significativement le résultat global, mais ont enregistré une nette contraction en nombre de pièces (-7,8%). Cette baisse a été compensée par le rebond marqué de la catégorie *Autres matières* (+32,3%), dont la valeur s'est parallèlement accrue de 40,3%.

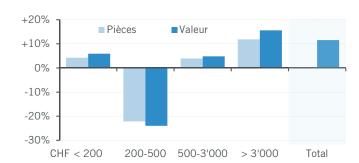
Marchés d'exportations

Le continent américain a enregistré la plus forte croissance (+23,9%) et absorbé 19% des exportations horlogères suisses en 2022. L' Asie (+4,4%) a été freinée par le recul de ses deux premiers marchés. Après cinq ans au-dessus de 50%, elle a représenté moins de la moitié (49%) du niveau mondial. L' Europe (+15,8%) a affiché une hausse plus proche de la moyenne et a augmenté sa part à 30%.

Les Etats-Unis (+26,3%) ont connu une très forte croissance, pour la deuxième année consécutive, les portant à un niveau particulièrement élevé.

Le continent asiatique a été partagé entre la baisse de la Chine (-13,6%) et de Hong Kong (-10,5%) d'un côté, et la hausse soutenue d'autres débouchés comme le Japon (+19,5%), Singapour (+26,4%), les Emirats arabes unis (+12,7%) ou encore Taïwan (+15,0%) de l'autre. La Corée du Sud (+1,9%) a enregistré une progression plus modérée, en raison de l'absence des touristes chinois. Le repli affiché par la Chine est en grande partie dû aux mesures de lutte contre la pandémie, en particulier le confinement de Shanghai au deuxième trimestre. Quant à Hong Kong, qui a diminué de plus de la moitié en huit ans (-53,7%), il s'agit d'un long réajustement du marché, combiné aux conséquences de la pandémie.

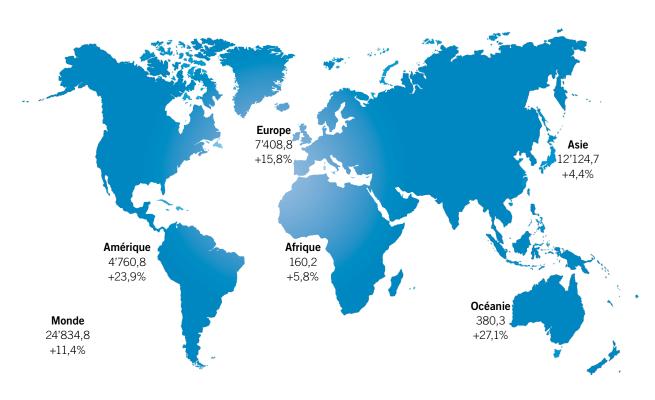
La croissance a concerné tous les grands marchés européens. Ces derniers ont bénéficié d'une forte demande locale et du retour des touristes en provenance des Etats-Unis et du Moyen-Orient, notamment.



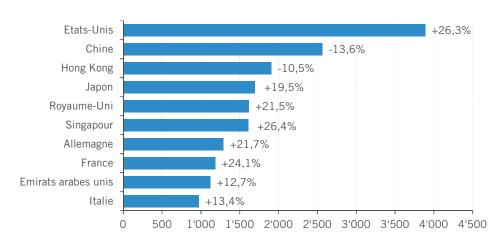
Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2021)







Valeur totale des exportations horlogères en 2022 en millions de francs, variation par rapport à 2021



Principaux marchés en 2022 en millions de francs, variation par rapport à 2021

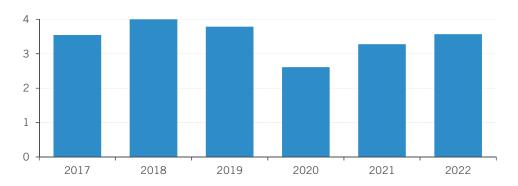
Autres produits exportés

Outre les montres-bracelets, la branche a également exporté des mouvements de montres, des réveils, des pendules, des horloges ou des montres de poche, ainsi que des composants, principalement pour le service après-vente. Ces autres produits ont atteint l'équivalent de 1,2 milliard de francs, ce qui correspond à une hausse de 7,5% par rapport à 2021.

Les exportations de bracelets, de boîtes de montres et de cadrans - en augmentation de 12,6% - sont en grande partie imputables au trafic de perfectionnement.

Importations horlogères

Comme les exportations, les importations horlogères suisses ont nettement dépassé le niveau affiché en 2021. Elles se sont établies à 3,6 milliards de francs (+8,9%). Les produits terminés (montres, réveils, pendules, horloges) ont constitué 58% des importations et se sont inscrits en hausse de 5,4%, en moyenne. Quant à l'approvisionnement en composants, il a augmenté plus nettement (+14,3%).



Importations horlogères totales (en milliards de francs)





la FH en 2022

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

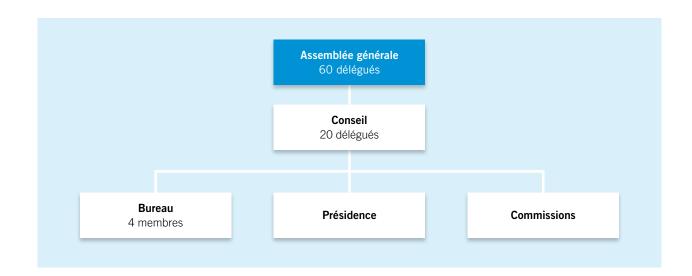




La FH en 2022

Au 31 décembre 2022, la FH regroupait 437 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 162 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2022, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter

Affolter Group SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Elie Bernheim

Raymond Weil SA

Jérôme Biard

Roventa-Henex SA

Guillaume Boilot

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Antony Boiteux

Werthanor SA

Jean-Sébastien Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Patrick Brandelet

Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture Horlogère Suisse

Jérôme Cavadini

Officine Panerai, Branch of Richemont International SA

Dino D'Aprile

Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

Joris Engisch

Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard

Victorinox Swiss Army SA

David Guenin

Gimmel Rouages SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Lars Kästle

Breitling SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA (vice-président FH)

Sébastien Lang

Louis Lang SA

Aurélien Le Bigot

Zenith, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Giuseppe Maesano

Universo SA

Alain Marietta

Métalem SA

Pierre-André Meylan

Piguet Frères SA

Stéphane Mougin

Gucci Swiss Timepieces SA

Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

Jean-Daniel Pasche

(Président FH)

Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group Sàrl

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

David Storrer

Coloral SA

Manuela Surdez

Goldec SA

Alberto Tellan

Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud

Tissot SA

Pierre Verdière

La Montre Hermès SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen,

Branch of Richemont International SA

Vladimiro Zennaro

Bergeon SA







Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2022, le Conseil était composé des membres suivants:

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Jérôme Biard

Roventa-Henex SA

Guillaume Boilot

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Matthias Breschan

Compagnie des Montres Longines, Francillon SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture Horlogère Suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard

Victorinox Swiss Army SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Lars Kästle

Breitling SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Sébastien Lang

Louis Lang SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jean-Daniel Pasche

FΗ

Aubin Robert-Prince

Robert Laminage SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Alberto Tellan

Manufacture des Montres Rolex SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et d'un ou deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2022 sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FΗ

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Le président de la Commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Bratschi

Commission veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Pascal Cartier

Comité du groupement anticontrefaçon (GA)

Jean-Daniel Pasche





Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2022, la FH comptait 33,4 personnes en équivalent plein temps à Bienne (32,7 en 2021). Son organigramme est le suivant:



Présidence Jean-Daniel Pasche



CommunicationPhilippe Pegoraro



Service d'information Janine Vuilleumier



Division économique Maurice Altermatt



Service des affaires extérieures Maurice Altermatt



Service économique et statistique Philippe Pegoraro



Service des affaires promotionnelles Hélène Leonardi



Centre FH Hong Kong Thierry Dubois



Centre FH Japon Ayako Nakano



Division juridique Yves Bugmann



Service juridique Yves Bugmann



Service anticontrefaçon David Luther



Service NIHS Patrick Lötscher



Cellule Internet Yves Brouze



Division administrative Alain Guillaume



Service administratif Alain Guillaume



Service informatique Fabrice Erard

Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- All India Federation of Horological Industries
- American Watch Association (AWA)
- Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- Association des fabricants et détaillants en horlogerie, marché suisse (AMS)
- Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- Assorologi (Italie)
- BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- China Horologe Association
- Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- · Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
- Fédération de l'horlogerie (France)
- Fédération romande des consommateurs (FRC)
- Fondation de la Haute Horlogerie (FHH)
- Fondation Qualité Fleurier
- Fondation WOSTEP
- France Horlogerie Industries du Temps et des microtechniques

- Hong Kong Watch Manufacturers Association
- · Infosuisse Information horlogère et industrielle
- Japan Clock and Watch Association
- Japan Watch Importers' Association
- · Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- Société suisse de chronométrie (SSC)
- The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- Verband deutschschweizerischer Unternehmen der Uhren- und Mikrotechnik (VdU)

Administration fédérale

- Bureau central du contrôle des métaux précieux
- Commission des experts douaniers
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
- · Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Présence suisse
- Secrétariat d'Etat à l'économie SECO







Chambres de commerce

- · Alliance des chambres de commerce suisses
- Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- Chambre de commerce international (CCI)
- * Chambre de commerce Suisse-Chine
- · Chambre de commerce Suisse-Inde
- Joint Chambers of Commerce (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie, Kirghizistan, Moldavie)
- Swiss-Asian Chamber of Commerce
- * Swiss Business Council Abu Dhabi
- · Swiss Business Council Dubai
- Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- BUSINESSEUROPE
- economiesuisse
- · Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- CIBJO The World Jewellery Confederation
- Comité FRANCECLAT
- Ecole d'ingénieurs ARC
- International Electrical Committee (IEC)
- Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- · Agenzia delle Dogane, Roma
- · City of London Police
- · Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- Europol
- Federal Bureau of Investigation (FBI)
- Interpol
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Police cantonale de Neuchâtel
- · Police cantonale du Jura
- U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- Association française de normalisation (AFNOR)
- Association suisse de normalisation (SNV)
- British Standards Institution (BSI)
- Bureau of Indian Standards (BIS)
- Comité européen de normalisation (CEN)
- Deutsches Institut f
 ür Normung (DIN)
- Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- International Organization for Standardization (ISO)
- Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- * Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- INDICAM Associazione italiana per la Lotta alla Contraffazione
- STOP PIRACY Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- Swissness Enforcement
- The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- Union des fabricants

Organisations juridiques

- Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- Association suisse du droit de la concurrence
- * Association suisse du droit européen
- * Commission européenne, DG Environnement
- International Trademark Association (INTA)
- Ligue internationale du droit de la concurrence
- Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)



